

ACTION TÉLÉTRAVAIL

Du télétravail contraint au télétravail construit

Deux ans après le début de la crise sanitaire et l'arrivée massive du **télétravail** « **forcé** » ou « **contraint** », où en est votre entreprise dans l'adoption de cette nouvelle organisation du travail ?

Le télétravail répond-il aux attentes de vos collaborateurs ?

Comment conserver une cohérence dans le travail d'équipe ?

Comment manager à distance ?

Comment engager une démarche de télétravail durable ?

Impliquer les collaborateurs

Leur donner les moyens de travailler efficacement à distance. Co-construire en interne une organisation partagée.

Ouvrer pour plus de sobriété numérique

Eviter la multiplication d'outils, homogénéiser les usages et process.

Faire du télétravail un engagement responsable

Intégrer le télétravail à votre démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT) ou Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).



Un accompagnement en 2 phases

Le dispositif « Action Télétravail » permet d'être accompagné par une équipe d'experts dans votre démarche de **pérennisation du télétravail**.

Ateliers collectifs

4 journées d'ateliers collectifs sur 7 thématiques

Temps d'échanges avec d'autres entreprises



Conseils individuels

Approfondissement de 3 thématiques

3 sessions d'accompagnement avec un consultant

Dispositif d'accompagnement piloté par :

ENE
entreprises & numérique

Et financé par :

GRAND LYON
la métropole

Vers une démarche pérenne et efficace

Les 7 thématiques

Les objectifs

- Identifier les sources d'efficacité et les dysfonctionnements du télétravail dans l'entreprise
- Impliquer les collaborateurs dans une démarche de pérennisation du télétravail
- Formaliser ce travail à travers un accord collectif ou une charte du télétravail
- Faire du télétravail un vecteur de productivité, d'attractivité et d'engagement responsable

Management et télétravail

Gérer le travail collectif dans une organisation hybride présentiel/distanciel.
Adapter management et pilotage

Fixer les modalités et gérer l'équité

Définir comment s'organise concrètement le télétravail en veillant à l'équité entre les collaborateurs.

Les outils numériques

S'assurer d'utiliser les bons outils.
Simplifier et optimiser son usage des outils numériques.

Infrastructure & réseau

Ajuster la connectivité et le matériel informatique au travail à distance
Mettre en place des bonnes pratiques de cyber sécurité.

Aspects juridiques et réglementaires

Obligations légales pour employeurs et salariés
Gestion des frais liés au télétravail.

Adhésion & conduite du changement

S'assurer de l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs
S'inscrire dans le dialogue social pour créer du sens

Evolution des espaces de travail

Entreprise, domicile, tiers lieux : identifier les nouveaux besoins et faire évoluer les espaces pour améliorer les conditions.



TPE et PME
implantées sur le territoire du Grand Lyon



Entreprises
pourront bénéficier de cet accompagnement



Programme cofinancé
par le Grand Lyon
Reste à charge de 1 200€ HT
pour l'entreprise

Contact :

Frédéric BELLOTTI
frederic.bellotti@ene.fr
Tel : 04 78 15 00 80
Port : 06 78 41 18 84

Entreprises et Numérique
Campus Région du Numérique
78 Route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains